



## *Création d'un pôle départemental « Talents internationaux » à la sous-préfecture de Fontainebleau*

La préfecture de Seine-et-Marne souhaite améliorer le dispositif d'accueil des demandeurs de titres de séjour compétence et talents, et optimiser le traitement des titres de séjour « passeport talent » ainsi que des « passeports talents internationaux » pour les salariés détachés. Il est donc confié à la sous-préfecture de Fontainebleau la réception de l'ensemble des demandeurs de passeports talent pour le département de Seine-et-Marne **à partir du 18 mars 2019**. La sous-préfecture de Fontainebleau traitera aussi les demandes des étudiants non européens récemment diplômés (master, licence professionnelle) d'un établissement français et qui souhaitent travailler en France à l'issue de leurs études (demande d'autorisation provisoire de séjour ou APS valable 1 an).

Les étrangers détenteurs d'un visa de long séjour "passeport talent"\* ou « passeport salarié détaché » pourront solliciter un rendez vous sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne (<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et obtenir des informations via une boîte fonctionnelle dédiée « Talents internationaux » à partir du 18 mars 2019 à l'adresse suivante : [sp-fontainebleau-passtalent@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sp-fontainebleau-passtalent@seine-et-marne.gouv.fr)

Les étudiants étrangers sollicitant une autorisation provisoire de séjour (APS) prendront également rendez vous sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne (<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>).

Parallèlement, pour optimiser la délivrance des titres de séjour par la préfecture de Seine-et-Marne, les usagers de l'arrondissement de Fontainebleau pourront dès le **18 mars**, effectuer les 1ères demandes de titre de séjour, ou toutes demandes de renouvellement de titre de séjour y compris les documents de circulation des mineurs (DCEM) à la préfecture de Seine-et-Marne (<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>).

Pour plus d'information sur les modalités : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Accueil-en-Prefecture-de-Seine-et-Marne-a-Melun/Comment-realiser-ses-demarches-en-prefecture>

- Les « passeport talent » s'adressent à des salariés très qualifiés, carte bleue européenne, salariés en mission, chercheurs, créateurs d'entreprise, porteurs d'un projet économique innovant, investisseurs, directeurs d'entreprise multinationale, professions artistique et culturelle, de renommée nationale ou internationale (instruction « générale » n°INTV1631686J du 2 novembre 2016 faisant suite à la loi n°2016-274 relative au droit des étrangers en France du 7 mars 2016).

### Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)